



ORGANISATION

La législature 2011 - 2016 qui s'achève a constitué une période charnière pour les communes du district de Nyon qui se sont engagées au sein de l'association régionale à la mise en œuvre d'une gestion solidaire du territoire. Les résultats profitent aux habitants, aux tissus économique et associatif.

Cette législature a permis de discuter de manière approfondie et de concevoir un mécanisme des investissements régionaux. Ces débats démocratiques ont porté leurs fruits puisque plus des trois quarts des communes membres ont accepté de mettre en place ce dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN).

Par la confirmation de cet outil novateur, une étape importante est franchie. Cette décision exprime la volonté des communes de s'engager au sein d'une région forte dotée de moyens fédérateurs.

Les onze membres du comité de direction (CoDir) ont porté ces nombreux travaux. Si la question des investissements a été centrale, elle a également été couplée à une politique des aides dynamique. Un cadre transparent et incitatif avec des conditions, des critères et modalités d'accompagnement ont été proposés. Le CoDir a également adapté le règlement du Fonds régional d'équipement touristique (FRET) pour que ce dernier soit coordonné aux autres modes de soutiens régionaux et qu'il réponde avec exigence mais souplesse aux différentes natures de projets.

A relever encore que le CoDir a proposé plus de 70 préavis comprenant notamment un important processus de révision des statuts, des préavis d'études et d'investissements dans lesquels des moyens de communication ont été dégagés. Dans l'ensemble, la mise en place de ces dispositifs complémentaires a permis d'améliorer les conditions de soutien et d'accompagnement. Les résultats peuvent être dénombrés tant dans les politiques de la mobilité, de l'environnement que dans les politiques socioéconomique, touristique, culturelle, territoriale et enfin sportive.

Cette optimisation des différentes formes d'accompagnement a aussi généré une dynamique d'échange avec l'organe législatif qui a, à plusieurs reprises, formulé des propositions sous la forme de postulats ou d'interpellations. La diversité des sujets traités a permis de sensibiliser un plus grand nombre d'élus aux enjeux régionaux.

Lorsque les communes unissent leurs efforts derrière la région, cela engendre un effet de levier pour dégager des fonds tiers conséquents. Qu'il s'agisse des investissements ou des aides, d'importants moyens publics et privés sont mobilisés. Les aides communales et régionales en faveur de la culture ont permis

en quatre années d'obtenir plus de CHF 2.5 millions de soutiens cantonaux. L'apport cantonal en faveur de l'appui au développement économique a atteint quelque CHF 10 millions sur ces cinq dernières années. Les entreprises qui se sont mobilisées en faveur du réseau de vélos en libre-service ont participé à parts égales à l'investissement et contribuent annuellement pour CHF 115'000 au fonctionnement du réseau. Concernant les importants projets d'infrastructures, le projet d'agglomération du Grand Genève a permis de dégager près de CHF 70 millions de fonds fédéraux. Le canton s'est engagé et a planifié CHF 85 millions en faveur des infrastructures de mobilité.

TROIS EXEMPLES

Les trois illustrations évoquées ci-après ne représentent pas la totalité du champ des projets dans lesquels la région est active.

MOBILITÉ

—

Le programme de législature 2011-2016 proposait la mise en place d'un réseau de transports publics performant comme une priorité. Il a été assorti de plusieurs objectifs liés à la multimodalité.

La mobilité illustre un des plus importants chantiers régionaux de cette législature. 51 communes ont contribué à un fonds dédié aux transports publics. Cet engagement solidaire a permis d'enclencher une réorganisation profonde par bassins versants vers les gares de Rolle, Gland, Nyon et Coppet. 55 communes, 100'000 habitants sont aujourd'hui desservis par 24 lignes de bus régionales et urbaines, 1 ligne de train régionale et plus de 250 arrêts. Le renforcement de l'offre, en particulier aux heures de pointe, a permis d'atteindre un nombre de passagers transportés par an de 6 millions dans nos transports publics (hors CFF).

Le train et le bus constituent l'artère principale des modes de transport à laquelle se greffent différentes prestations multimodales. Le réseau de vélos en libre-service a pris place à proximité des gares et des arrêts de bus, il est relié aux importants sites d'entreprises. Il en va de même avec les parkings-relais (P+R) qui contribuent également à alléger le trafic et à orienter les flux pendulaires vers les transports publics et la mobilité douce.

Un ensemble de mesures dont le succès auprès du public se construit dans la durée, car il implique des changements de comportement. Conscients de ces enjeux, le Conseil régional, les communes et les transporteurs, CFF, CarPostal, NStCM et TPN, ainsi que PubliBike ont réuni des moyens pour la réalisation d'actions de promotion. Celles-ci se traduisent en trois types de mesures. Les actions d'information sur l'offre, les mesures incitatives par la mise en place de produits combinés à des offres de loisirs et enfin des mesures d'accompagnement. C'est le cas notamment des plans de mobilité interentreprises avec la mise en place du guichet mobile au service des collaborateurs. De nombreuses mesures ont permis d'associer des milieux culturels, de l'environnement et des entreprises à ces démarches. Elles ouvrent d'importantes perspectives de développement.



BIODIVERSITÉ

—

Le programme de législature 2011-2016 proposait l'environnement comme un thème à affirmer. Dans ce cadre, des mesures d'aménagement et de sensibilisation au travers des corridors biologiques et des réseaux agro-écologiques ont été accompagnées.

Un programme d'actions quinquennal a été lancé autour de deux corridors biologiques dans le district de Nyon: Vesancy-Versoix et Lac-Pied du Jura. Etudes, réglementations, travaux et sensibilisation, l'ensemble de ces mesures s'inscrivent dans la politique du Grand Genève et profitent de son soutien.

Sept réseaux agro-écologiques se sont constitués sur le territoire, reconnus par l'Etat de Vaud. Si les porteurs de projet sont ici des agriculteurs qui s'engagent à la conservation des milieux dédiés à des espèces végétales et animales endogènes, ces démarches profitent à l'intérêt général. Plus de 60% des agriculteurs du district participent à ces réseaux qui recouvrent environ 60% de la surface agricole utile. Cette intégration des acteurs agricoles débouche sur des résultats qualitatifs et quantitatifs; 80% des coûts estimés à près de CHF 4 millions sont financés par des tiers hors district.

La dernière illustration se concrétise par le soutien aux institutions spécialisées dans la sensibilisation à l'environnement. Le Conseil régional a pu faciliter l'obtention de fonds tiers. Il a accompagné et financé des projets d'importance, comme le parc animalier de La Garenne qui a pu ouvrir ses portes en avril 2016. Il en est de même pour les études portant sur la réhabilitation de la ferme du Bois de Chênes, ainsi que pour la faisabilité de l'extension du Musée du Léman. Ce troisième volet permet de boucler un cercle vertueux dédié à la sensibilisation à l'environnement. Les milieux professionnels montrent l'intérêt de partager compétences et ressources au sein d'un réseau spécialisé. L'union fait la force. Plusieurs pistes se dessinent en faveur notamment d'un tourisme de nature. Ainsi la future Maison de la Nature pourrait fédérer les partenaires spécialisés.

ACTIVITÉS CULTURELLES À PORTÉE TOURISTIQUE

—

Le tourisme est le produit économique d'activités attractives le plus souvent à faible valeur ajoutée. La qualité de l'offre en matière de culture et d'environnement constitue l'un des atouts majeurs de la région. Ces activités drainent à parts égales un public issu du Grand Genève, du canton de Vaud, de la Suisse et d'Europe. Le Conseil régional accompagne ces développements en tenant compte des équipements, de l'organisation des projets et de la mise en réseau des acteurs qui facilite l'effet de levier.

Par le biais du FRET, plusieurs projets d'importance ont été soutenus dans le domaine culturel, comme le Village de Visions du Réel. Un soutien subsidiaire a pu être dégagé en faveur de l'étude pour le projet d'extension de l'Usine à Gaz, qui permet d'accueillir les principaux événements supra-régionaux. Il renforcera l'attractivité de la région. Le soutien à l'étude de l'extension du Musée du Léman permettra à terme de renforcer les liens entre culture et environnement, le Jura et le Lac. Le Conseil régional a aussi engagé des conventions avec quatre institutions qui contribuent au rayonnement de la place: Visions du Réel, far^o, l'Usine à Gaz et le théâtre de Rolle. Par ces collaborations, chacune de ces institutions a élargi son champ d'action dans la région: certaines de Nyon à Gland, d'autres dans des lieux originaux comme le pâturage de la Baronne, propriété de Givrins, la forêt de Chésereux, ou encore différentes haltes du NStCM, sans oublier l'île de la Harpe à Rolle.

La visibilité de certaines de ces institutions, et par conséquent de la région, a été renforcée au niveau suisse comme européen. Les occurrences médiatiques sont ainsi estimées à plusieurs millions de francs selon les analyses cantonales.

Les quatre partenaires se sont engagés dans la mise sur pied de produits combinés avec les transporteurs de la région, sous l'égide du label «Nyon région l'esprit mobile». Les synergies entre la mobilité, la culture et le tourisme se développent et génèrent des financements tiers. La région collabore avec l'association de la Biennale de la céramique de Saint-Cergue, le Musée d'histoire et des porcelaines de Nyon pour offrir un produit combiné avec le NStCM en octobre 2016. Cette action participera à l'offre touristique et à la promotion de la mobilité.

DÉFIS

Qu'il s'agisse de la mobilité, de l'environnement, de la culture, du sport, de l'économie et du tourisme, le Conseil régional a engagé pour chacun de ces domaines trois types de mesures.

1 — Le soutien direct à des projets d'importance en termes d'études et d'investissements.

2 — La mise en place d'un accompagnement adapté qui peut se traduire par une aide, de la sensibilisation ou de la médiation.

3 — L'implication complémentaire des acteurs tiers publics et privés qui participe à l'effet de levier.

Activées à différentes étapes des projets, ces mesures permettent l'orientation régionale et supra-régionale des projets. Elles incitent le plus grand nombre à s'engager de façon solidaire et respectueuse des particularités de notre district.

Il s'agira de favoriser cette complémentarité des mesures qui peut permettre aux projets d'atteindre les résultats escomptés. L'ensemble de ces actions et la nature des projets permettent ainsi d'impliquer toutes les communes, leurs habitants et les acteurs privés à un moment ou à un autre de leur développement.

Le fil rouge de la mobilité est un moteur fédérateur qu'il s'agit d'entretenir par l'apport des thématiques transversales. Différents types d'activités associées au déplacement alimentent cette politique. Il s'agira d'en affiner les catégories et de les promouvoir pour relier le Jura au Lac et les centres aux villages.

Dans les points forts de notre région, il faut promouvoir les synergies entre «sport et nature», «culture et patrimoine» sans oublier les différentes formes de valorisation des nombreuses ressources régionales (circuits courts) dont les résultats profitent à l'ensemble du territoire.



Conseil régional du district de Nyon
10, rue du Marché — 1260 Nyon
Téléphone 022 361 23 24
www.regionyon.ch